

Durées moyennes indicatives des matchs

annexe 07 du RGC
adoption : COMEX du 30 mai 2026
entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2026
validité : permanente
secteur : Pratiques compétitives
remplace : Chapitre 03.01.A07-2025/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. DUREES MOYENNES INDICATIVES DES MATCHS

Afin d'élaborer l'horaire d'une compétition, on pourra se baser sur le tableau suivant, qui indique les valeurs moyennes couramment admises de durées de match (matchs en deux sets gagnants de 15 points).

<i>Catégories</i>	Simples	Doubles
Niveau National	30-33 min	30-37 min.
Niveau Régional	26-30 min	26-33 min.
Niveau Départemental	26 min	26 min.
Niveau Promotion	22 min	22 min.